Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

# CFAI du 7 décembre 2007

**7/12/07**

# CFAI du 7 décembre 2007

## Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la dernière CFAI (septembre)
2. Présentation de la nouvelle organisation du CURTE et de la CFAI puis discussion sur les thèmes stratégiques à porter en 2008 en CFAI.
3. Incidents enchères depuis septembre 07.
4. FTRs.
5. Information sur les projets en cours : IFA et CWE.
6. Point rapide sur les règles spécifiques pour 2008 (IFI,IFD,IFB,IFE).
7. Evolutions des règles d'accès aux Interconnexions: version v2.2.

# 2- Présentation de la nouvelle organisation du CURTE et de la CFAI

# CURTE cadre de concertation institutionnel de RTE

- CURTE : présidé par P. Bornard ; membres: les principaux acteurs du marché français ; deux sessions par an ; cadre de concertation institutionnel du concessionnaire du RPT (RTE) (cf article 30)
- CFMA/ CG : commission présidée par B. Peyron
- CFAI: commission présidée par J. Verseille
- Accès au réseau : trois commissions (producteurs, distributeurs, industriels)

# Quelques thèmes de concertation en CFAI

- Retour d'expérience des dispositifs existant sur les interconnexions françaises (en continu )
- Information sur les initiatives régionales (MoU, projets de couplage,…)
- Évolution du cadre contractuel RTE-clients
- Transformation de la relation RTE-clients
- Conditions et modalités de passage aux FTR
- À compléter…

# 3- Incidents enchères depuis septembre 2007

## Annulations d'enchères depuis septembre 2007

Depuis la dernière CFAI de septembre 2007, deux journées ont connu des annulations d'enchère :

- le **23 novembre 2007** sur la frontière **France – Espagne**
- le **28 novembre 2007** sur les frontières **France – Allemagne** et **France - Italie**

| Frontière | Identifiant | Etat | Périodicité | Date d'ouverture de l'enchère | Produit associé |
|---|---|---|---|---|---|
| Espagne - France | ES-FR_J_071123_S | Annulée | Journalier | 23/11/2007 | EF-07-J328-01 |
| France - Espagne | FR-ES_J_071123_S | Annulée | Journalier | 23/11/2007 | FE-07-J328-01 |
| France - Allemagne | FR-DE_J_071128_S | Annulée | Journalier | 28/11/2007 | FD-07-J333-01 |
| France - Italie | FR-IT_J_071128_S | Résultat annulé | Journalier | 28/11/2007 | FI-07-J333-01 |

Ces incidents représentent un taux de défaillance sur la période de septembre à maintenant de 1 %, hors enchère infra-journalière avec l'Espagne

## Annulations d'enchères : le 23 novembre 2007

A la suite d'une mauvaise manipulation chez l'hébergeur des serveurs d'ARIBA, trois serveurs de base de données se sont retrouvés connectés avec la même adresse IP que le serveur de production, créant des conflits d'adresses et conséquemment une inaccessibilité des serveurs.

- L'enchère **FI-07-J328-01** s'est déroulée sur la plate-forme Back up

Au retour de la plateforme de production, une anomalie du fichier « client » n'a pas permis à ARIBA de récupérer les spécifications des enchères EF, FE et FD. Malgré le renvoi des spécifications à ARIBA, les délais d'organisation des enchères espagnoles étant passées, ces dernières ont été annulées.

- Les enchères **EF-07-J328-01** et **FE-07-J328-01** ont été annulées en raison de la réception tardive des spécifications

- l'enchère **FD-07-J328-01** a été lancée manuellement sur la plate-forme de production avec un retard de 15'

## Annulations d'enchères : le 28 novembre 2007

La plate-forme de Production d'ARIBA a été indisponible de **07h05 à 08h15**, en raison d'un mauvais redémarrage du serveur le matin (dans le cadre de la maintenance préventive, les serveurs sont redémarrée tous les mardi soir).

➢ En raison de cela, la spécification d'enchère **FI-07-J333-01** n'a pu être traitée et la plate-forme de production n'a pas réussi à calculer les résultats en raison d'un problème de synchronisation.

➢ Après bascule sur la plateforme de back-up, les enchères **FE-07-J333-01** & **EF-07-J333-01** se sont bien déroulées.

➢ Néanmoins, l'enchère **FD-07-J333-01** qui s'est déroulée elle aussi sur la plate-forme Back-up n'a pu aboutir (résultats non calculés) en raison d'un problème de synchronisation de la liste des clients invités.

## Annulations d'enchères : solutions proposées en cours d'étude

Trois axes de progrès sont à l'étude afin principalement de mieux détecter les problèmes en amont :

- Mise en place d'un **double monitoring du serveur de production** (chez USI et ARIBA Prague) afin d'augmenter les chances de détection au plus tôt des problèmes

- Mise en place d'une **procédure de redémarrage à distance** des serveurs à partir de Prague (les serveurs étant aux États Unis) ;

- Mise en place d'un **test automatique tous les jours avant les enchères** par envoi d'un flux à blanc permettant de s'assurer de la bonne disponibilité du SI.

## IFA / annulations des enchères annuelles le 27/11/07

En cours d'enchères périodiques, des problèmes de connexions et de lenteurs sur l'applicatif CAS (Capacity Auction system) support des enchères sur IFA ont été constatés. Ces problèmes ont conduit au blocage du processus d'enchère.

L'origine du problème a été identifié en début d'après-midi chez ORANGE :

NGIL et RTE ont décidé de reporter au lendemain cette session d'enchère.

Aucun problème n'est apparu durant les enchères qui ont été opérées le mercredi 28 novembre 2007

# 4- FTRs

# Contexte

- RTE et Elia ont indiqué lors du forum du 1er octobre 2007 qu'ils sensibiliseraient les autres GRT de la zone CWE de façon à proposer une implémentation sur cette zone
- EFET s'est exprimé plusieurs fois sur l'intérêt des FTRs
- ETSO a publié un papier sur les FTR en avril 2006 "Transmission Risk hedging products" et discuté ce point avec EFET dans des réunions bilatérales
- Les régulateurs sont en attente de propositions concrètes
- Il existe des implémentations de FTR aux Etats Unis mais avec des modèles nodaux
- Certains consommateurs paraissent réservés

# les besoins exprimés par les utilisateurs

- **1 - Produits de couverture contre le risque de congestion afin de permettre des échanges plus performants**
- **2 – Un émetteur de droits crédible : les GRT**
  - **Les GRT acceptent ce rôle de facilitateur du marché dès lors qu'ils mettent aux enchères des « capacités » ou « droits de transport » en annuel et mensuel**
  - **La Scandinavie et MIBEL sont les deux exceptions en Europe, jusqu'à quand ?**
- **3 - Maximisation du volume et de la durée de ces produits**
  - **Mais maintenir aussi des capacités disponibles en J-1**
- **4 - Maximisation de la fermeté de ces produits**

# Les principales questions à éclairer

- L'implémentation naturelle « transformer les actuels PTRs en FTRs » est-elle la bonne?
- Quelles autres implémentations:
  - couverture de spread entre deux GRT non voisins?
  - Couverture annuelle du prix de la capacité mensuelle?
  - Couverture contre l'écart entre system price et zonal price?
  - Quel sens donner à des FTR flow-based que réclament les traders?
  - Droits pluri-annuels?
- Quelles régions?
- Compatibilité avec couplage (flow-based)
- Règles de financement des FTRs
- Mode d'emploi pour les différents utilisateurs en particulier, pour un consommateur vis à vis de ses fournisseurs
- Correspondance avec les futures des marchés de gros?
- Fermeté? Comment l'accroître et couvrir pour RTE le risque associé?
- Comment organiser les marchés secondaires de capacité: registre,?? …

# Organisation du travail proposée

- Désigner un GT de la CFAI chargé de préparer un position paper sur les points précédant, identifiant les points de convergence, les recommandations communes, les points de divergence
- Ce GT présenterait ses conclusions lors d'une prochaine CFAI (mars 2008)
- Remontée ultérieure en CURTE

# 5- Projets CWE et IFA

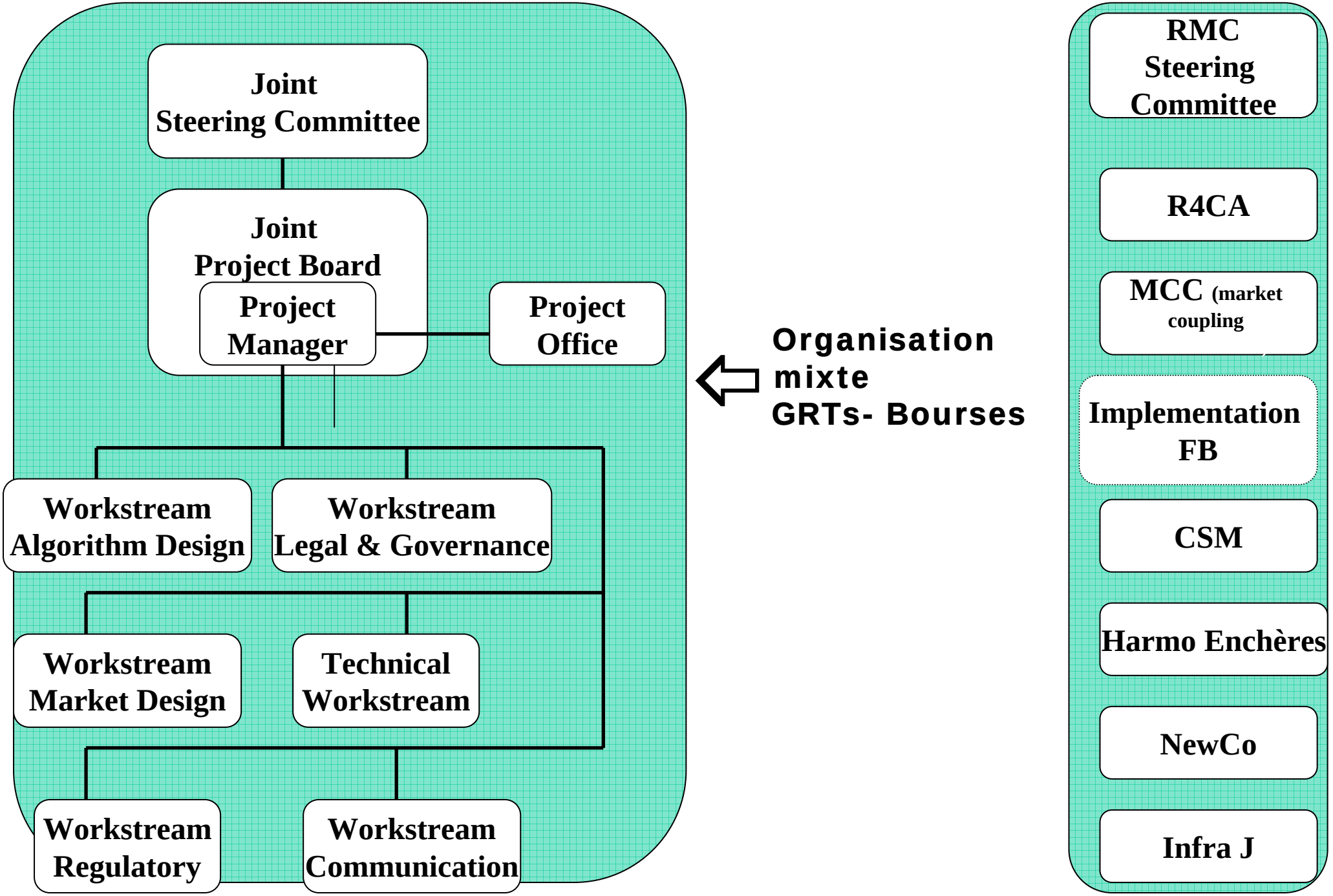
# Quelques rappels sur CWE

- **Un MoU signé le 6 juin 2007 par les gouvernements, régulateurs, GRTs, bourses, associations d'utilisateurs sur CWE**

- **2 cibles :**
  - **SoS**
  - **Flow based market coupling en janvier 2009 (date cible)**

- **Les GRTs se sont organisés dès avril pour répondre à ce MoU:**
  - **Structure SC RMC regroupant l'ensemble des GRTs de la zone : 5 groupes de travail (Harmonisation LT, Market coupling, Implementation des paramètres folw based, Infra journalier, création de la société NewCo, R4CA, CSM)**
  - **Structure mixte JSC regroupant les GRTs et les bourses : plusieurs workstreams (Market design, legal and gouvernance, technical aspects, regulatory, algorithm design)**

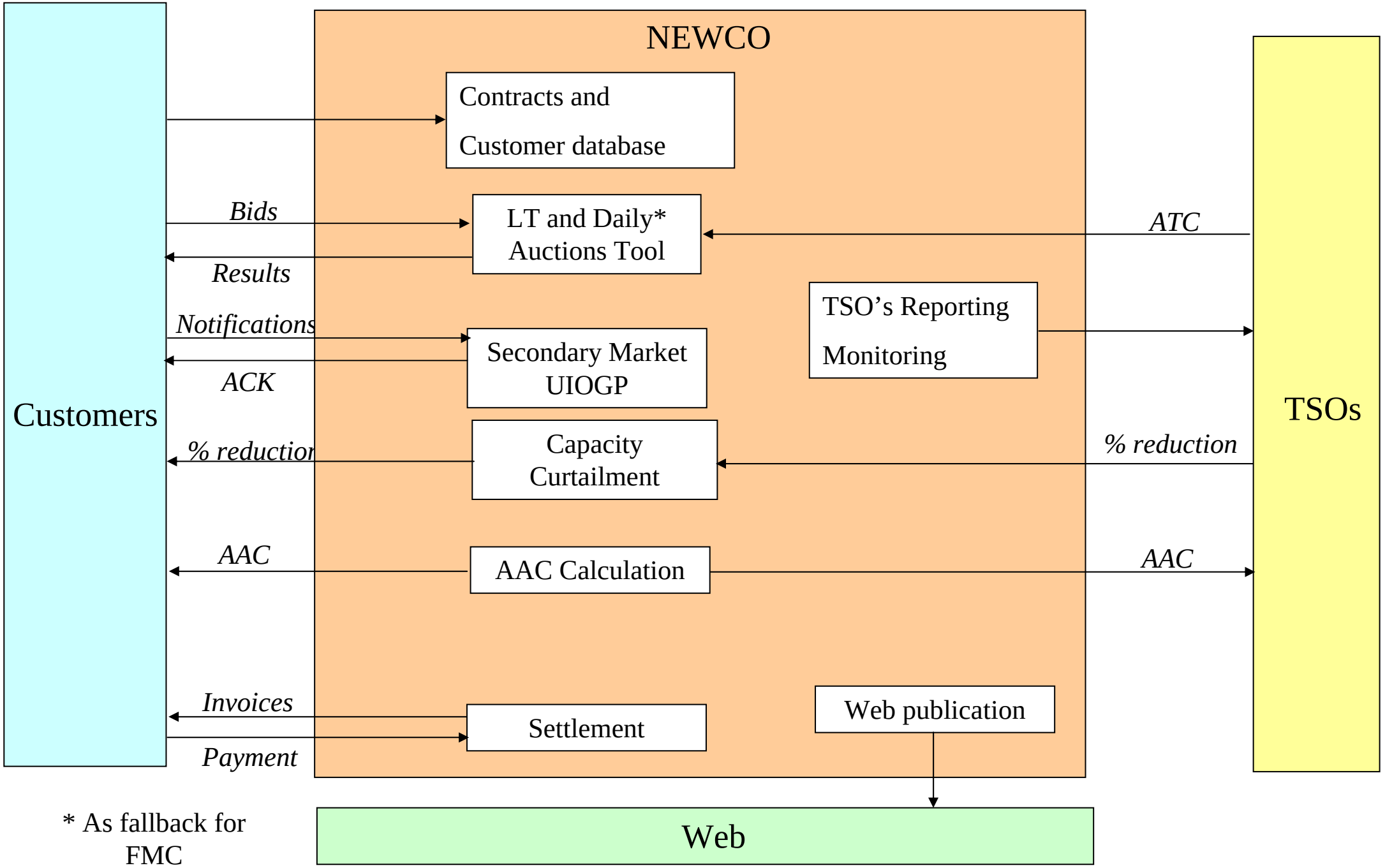
# Organisation CWE



# Harmonisation des enchères

- 1er livrable de ce groupe de travail : les Quick Wins qui ont donné lieu à l'harmonisation d'un certain nombre d'articles sur les 3 jeux de règles [Ao Bv, IFB, IFD]
- 'Vision paper' : description fonctionnelle de la future plate-forme d'enchères, en cours de finalisation
- Appel d'offres SI prévu 1er trimestre 2008
- Consultation clients prévue
- 1ères enchères fin 2008

# Organisation des enchères




* As fallback for FMC

# Couplage de marchés

- Présentation en SG1 le 21/11/2007 de l'avancée des travaux des GRTs et des bourses
- Flow Based : expérimentation avec un prototype FB montre que la méthodologie est bonne, mais certains cas de figure doivent être résolus avant de donner le « Go »
- Market Coupling : les réflexions avancent, mais 2 à 3 mois de retard sur la phase de conception sont constatés dus à la complexité du projet
- Planning et budgets seront présentés au SG1 de décembre

# Infra journalier CWE

- **Consultation menée par les régulateurs "pour une approche harmonisée du commerce infra journalier transfrontalier dans la zone CWE "**

- **Planning annoncé de la consultation:**
  - **décembre 2007 : publication du document de consultation**
  - **janvier 2008 : fin de la consultation**
  - **février 2008 : les régulateurs se positionnent sur l'approche "infra journalier"**

# IFA 2000 : Mise en conformité des règles IFA aux CM Guidelines

- Lancement d'un projet conjoint RTE-NG de refonte des Règles IFA et du SI IFA mi-2007. Objectif : mise en service des règles et du SI conformes aux CM Guidelines fin 2008
- Préparation de l'appel d'offre conjoint en cours de finalisation (achat d'une solution du marché). Objectif : lancement de l'appel d'offre en décembre 2007
- Mise en service prévisionnelle des nouvelles règles et du SI : octobre 2008 (date précisée après réception des réponses à appel d'offre)

# IFA 2000 : Mise en conformité des règles IFA aux CM Guidelines

- **Evolutions principales des Règles IFA (présentées en User Forum le 13/11) :**
  - nomination séparée Périodique/J-1 avec application d'un UIOSI
  - 1 enchère infrajournalière en fin de J-1 + (12?) guichets de nomination
  - nomination séparée J-1/IJ avec application d'un UIOSI ou UIOLI
  - Marché Secondaire sur toutes échelles de temps : LT, J-1, IJ

- **Autre objectif : Harmonisation des Règles IFA avec autres règles IFx**
  - 1 facture / mois / client
  - pertes, fermeté : difficultés d'évolution liées à la régulation UK
  - utilisation des formats et processus ESS et ECAN

# 6- Point rapide sur les règles spécifiques pour 2008 (IFI,IFD,IFB,IFE).

# France Italie 2008

- Nouvelles Règles 2008 rédigées avec la Suisse, l'Italie, l'Autriche, la Grèce, et la Slovénie dans un but d'harmonisation des mécanismes d'enchères sur cette zone : « quick wins » de CSE
- France →Italie :
  - RTE reste opérateur d'enchères explicites annuelles, mensuelles et journalières avec nominations et règlement au prix marginal.
  - RTE est également opérateur de marché secondaire pour France →Italie
  - A to B pour les transactions périodiques; A to A pour les transactions journalières
  - Possibilité de fournir par dérogation une première garantie bancaire à 50K€ pour participer aux enchères annuelles et ou mensuelles, qui doit ensuite être ramenée à 500K€ si de la capacité a été obtenue aux enchères périodiques
- Italie →France : évolutions 2008 par rapport à 2007 :
  - TERNA opérera des enchères explicites annuelles, mensuelles et journalières en J-1 avec nominations et règlement au prix marginal.
  - TERNA est également opérateur de marché secondaire pour Italie →France.
  - A to A pour tout type de transaction
  - Garantie bancaire minimum fixée à 50K€ , qui doit couvrir 1/12 des dettes des enchères annuelles, la totalité des dettes des enchères mensuelles et les dettes des enchères journalières sur un mois.
  - Paiement mensuel des capacités A et M avant utilisation

# France Italie 2008

- **Mécanisme Infra Journalier en cours d'étude actuellement :**
  - une enchère explicite en fin de J-1 import et export (après le marché et le matching), règlement au prix marginal, à obligation et non à option
  - avec prise en compte des transits possibles entre les différentes zones du marché italien

- **Mise en opération actuellement prévue fin 1er trimestre 2008**

# 7- Evolutions des règles d'accès aux Interconnexions: version v2.3.

# Règles Import / Export nouvelle version 2.3

## Modifications à apporter aux règles actuelles (v2.2) :

• prise en compte des **« quick wins »** CWE

harmonisation avec les règles IFD et IFB des clauses de *force majeure*, de *confidentialité*, de *responsabilité*, des conditions de *suspension et de suppression de l'habilitation*, symétrisation des *intérêts* dus par les clients ou par RTE en cas de non-paiement des factures ou du paiement de factures erronées

•conditions particulières pour l'interconnexion avec l'Allemagne : à titre transitoire, un Utilisateur titulaire de **plusieurs codes EIC en Allemagne** peut utiliser jusqu'à 4 codes EIC sur la frontière France-Allemagne à condition d'être titulaire d'autant d'Accords de Participation

• « toilettage » des règles car certains points relatifs aux allocations sont déjà traités dans les règles spécifiques (IFE, IFI, IFD, IFB) qui prévalent sur les règles IE

# Règles Import / Export nouvelle version 2.3

## Rappel des modalités de révision des règles :

- RTE établit un projet de révision des Règles et le Notifie aux membres de la CFAI
- Dans un délai donné, les membres de la CFAI notifient leurs observations à RTE
- Après ce délai, RTE élabore un nouveau projet de révision des Règles et le Notifie aux membres de la CFAI
- RTE réunit la CFAI afin d'examiner le projet de Règles révisées
- Dans un délai de 10 Jours suivant cette réunion, RTE :
  - ✓ Etablit la version révisée définitive des Règles
  - ✓ Publie sur le Web la version révisée définitive des Règles et sa date d'entrée en vigueur

## Proposition de calendrier pour la révision des règles v2.2 :

- Janvier 2008 : envoi du projet de règles révisées (v2.3) aux membres de la CFAI
- Mars 2008 : réunion de la CFAI avec examen des règles révisées